



ASIGOS

PREAVIS n°02-2026 demandant un crédit complémentaire au budget 2026 pour augmenter les ressources humaines de l'Association

Introduction

Depuis 2023, l'intensification des investissements dans les infrastructures scolaires a conduit à l'engagement de ressources humaines supplémentaires au sein des communes membres, afin d'assurer un suivi opérationnel qualitatif et continu des études et des chantiers de l'Asigos.

S'agissant en particulier des deux plus petites communes membres, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, et à l'aube de travaux conséquents prévus au plan d'investissement de l'Asigos, il apparaît clairement que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour absorber l'ampleur de la tâche. Le Comité de direction (Codir) sollicite donc du conseil intercommunal une augmentation du nombre d'EPT actuel et, par conséquent, propose un amendement au budget en cours, conformément aux compétences du Conseil intercommunal.

Contexte

Dans le préavis n°3-2024, un taux de 30 % pour un poste de chargé de projet avait été explicitement présenté comme une première estimation des besoins, basée sur les projets les plus urgents, à savoir notamment le pavillon temporaire à Romanel-sur-Lausanne. Dans ce cadre, le Conseil intercommunal a alloué un budget de CHF 52'000.- pour augmenter le taux de la secrétaire administrative de 10% et créer un poste de chargé de projet à 30%. Ce dernier a été engagé par la commune de Jouxens-Mézery et a pris ses fonctions en août 2024, ses tâches se concentrant spécifiquement sur les projets des deux plus petites communes dépourvues de service du bâtiment (Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery).

Aujourd'hui, et pour les cinq prochaines années, la planification des constructions de ces deux communes montre un volume de projets conséquent, notamment le nouveau collège aux Esserpys et l'ajout de 4 classes au collège de Jouxens-Mézery. Dans la configuration actuelle, si le Codir assume un rôle central de gouvernance et de pilotage stratégique, les bureaux techniques communaux et les mandataires externes prennent en charge les tâches opérationnelles propres à leur périmètre. Le poste de chargé de projet constitue donc un maillon essentiel pour articuler ces contributions, garantir la cohérence des démarches et sécuriser le suivi technique, administratif et financier des projets.

Poste de chargé de projet et charge de travail

Créé pour soutenir l'Asigos dans le suivi opérationnel des projets scolaires en lien avec les communes de Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery, le poste de chargé de projet assure la coordination entre les différents acteurs, la gestion quotidienne des informations et la préparation des éléments décisionnels. L'expérience de la première année et demie a montré que le taux de 30 % ne permet pas d'assurer ces missions de manière fiable et continue.

Les projets scolaires impliquent une présence régulière pour :

- gérer la correspondance et les demandes quotidiennes,
- coordonner les séances et suivre les décisions,
- préparer les dossiers techniques et administratifs,
- contrôler les plannings et les coûts,
- consolider les informations destinées au Codir et au Conseil intercommunal.

À 30 %, ces tâches ne peuvent être exécutées avec la réactivité et la rigueur nécessaires, ce qui augmente les risques de retards, d'incohérences ou de lacunes de coordination.

L'augmentation du taux de 40 % constitue ainsi le seuil minimal permettant :

- un suivi régulier des ajustements de planning et des requêtes des mandataires ;
- une coordination fluide entre les bureaux d'architectes, ingénieurs, services techniques communaux et intervenants externes ;
- un traitement rigoureux et continu des dossiers ;
- une anticipation suffisante des besoins en infrastructures scolaires dans un contexte de forte croissance.

Cette augmentation est non seulement nécessaire, mais suffisante au regard de la répartition actuelle des responsabilités :

- les mandataires externes assument l'essentiel de l'ingénierie technique ;
- les services communaux assurent leurs tâches opérationnelles propres ;
- le Codir demeure responsable de la stratégie et du pilotage.

Le passage de 30 % à 70 % garantit ainsi un pilotage opérationnel acceptable, proportionné au volume et à la nature des projets en cours au sein de l'Asigos. Il se peut toutefois que les délimitations du poste évoluent avec l'accélération du projet ambitieux du complexe scolaire des Esserpys en 2027. Toute évolution future fera naturellement l'objet d'un nouveau préavis.

Proposition

Le Codir propose d'augmenter le taux d'activité du poste de chargé de projet de 30 % à 70 %, soit 40 % supplémentaires, sur le même compte budgétaire (3130.11 – section 2170.03).

La base du budget actuel étant de CHF 42'000.–, une augmentation de CHF 58'000.– atteindrait un montant total estimé à CHF 100'000.–.

L'augmentation de crédit demandée sur le budget 2026 s'élève donc à CHF 58'000.–. Il s'agit d'un montant estimatif annuel, basé sur la classe de salaire correspondant au profil recherché.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGOS

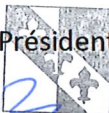
- vu le préavis No 02 - 2026 adopté par le Comité de direction le 4 mars 2026 ;
- ouï le rapport des commissions chargées d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

-d'amender le budget 2026 de l'Asigos, au compte 3130.11 – section 2170.03, par l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 58'000.-.

Au nom du Comité de direction

La Présidente



Rebecca Joly

La Secrétaire



Nathalie Prior

